

Conseiller pédagogique départemental chargé de la mission d'accompagnement des dialogues pédagogiques et de gestion du 1^{er} et du 2nd degrés et de la communication institutionnelle

Type d'emploi : Poste ouvert aux personnels enseignants du 1^{er} degré et second degré titulaire du CAFIPEMF (1^{er} degré), du CAFFA (2nd degré) ou s'engageant à le préparer.

Le conseiller pédagogique est un collaborateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'IA-DASEN dont il est le collaborateur direct, en lien avec le premier et le second degré.

Il collabore étroitement avec l'équipe de direction, le cabinet de l'IA-DASEN et le secrétariat général.

Le poste est géographiquement implanté à la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale des Alpes Maritimes (DSDEN 06).

Lieu d'exercice : Le poste est géographiquement implanté à la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale des Alpes Maritimes (DSDEN 06).

Date de prise de fonction : Rentrée scolaire 2017

Conditions de nomination : nomination à titre définitif, sous réserve de détention du titre requis.

Comportant des suggestions particulières, ce poste ne peut être occupé par un agent exerçant à temps partiel. L'octroi d'un temps partiel de droit postérieurement à la nomination entraînera une délégation sur un poste compatible avec cette modalité de service pour la durée du temps partiel.

Conditions de rémunération : voir grille relative au régime indemnitaire de conseiller pédagogique

Organisation du service et temps de travail : Le service s'organise **dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires**. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.

Cadre réglementaire : Circulaire 2015-114 du 21 juillet 2015

Description des missions :

Ses missions relèvent à la fois du conseil technique, de l'analyse et du conseil pédagogiques, de la coordination des moyens humains et de l'organisation. Il effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent des échéances et des besoins liés à l'organisation et au suivi de ses différentes missions.

1. Accompagnement des dialogues pédagogiques et de gestion du premier et du second degré.

Il accompagne ou représente l'IA-DASEN dans certaines instances ou réunions. Force de proposition, il contribue à favoriser l'évolution des dialogues pédagogiques et de gestion vers un véritable outil annuel de pilotage départemental. Il contribue à l'identification des situations du 1^{er} degré ou des EPLE à accompagner.

Il assure la liaison et la coordination des partenaires : Il organise l'information et la communication orale et écrite avec les différents corps d'inspections et les personnels d'encadrement impliqués dans les dialogues. Il prépare pour l'IA-DASEN les courriers à destination des différents interlocuteurs concernés. Il

favorise l'implication des tous les acteurs par l'information et la communication avec des outils adaptés aux différents interlocuteurs.

Il assure la préparation des dialogues pédagogiques et de gestion en amont et le suivi tout au long de l'année scolaire aussi bien en matière de planification que de communication et d'organisation. Il collabore avec l'IEN IO pour l'analyse des indicateurs et des axes de travail. Il conçoit et met à jour les outils indispensables à la conduite des dialogues, à leur bon déroulement et à leur synthèse. Il assiste aux dialogues et s'assure de la prise de notes nécessaires à la rédaction des comptes-rendus. Il assure le traitement des dialogues effectués du point de vue des retours vers les chefs d'établissements, les corps d'inspection et partenaires ainsi que du point de vue de l'accompagnement et des suites à donner.

Il participe à l'analyse et à la mise en évidence des axes de travail à partir des dialogues précédents, des indicateurs et des priorités ministérielles, académiques et départementales et des points relevés par les circonscriptions ou les établissements.

Il assure les comptes-rendus des différentes instances.

Il assure la préparation des travaux du groupe de pilotage pédagogique départemental.

Il contribue à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative par l'impulsion d'une dynamique de mutualisation des pratiques professionnelles.

Il identifie dans les contenus abordés lors des dialogues pédagogiques et de gestion des actions ou des projets innovants et/ou remarquables qu'il propose à l'IA-DASEN pour une présentation et une mutualisation en groupe de pilotage pédagogique départemental (GPPD).

Il participe aux réunions du groupe de pilotage pédagogique départemental (GPPD) et assure la diffusion des actions présentées.

2-Référent départemental des enquêtes EPODE et TALIS, en lien avec la DEPP.

Dans le cadre des enquêtes TALIS et EPODE, le conseiller pédagogique assure le lien entre les établissements, les enseignants et la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) au Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il est garant de la confidentialité absolue de toutes les réponses et données recueillies, en particulier celles susceptibles d'identifier les personnes interrogées.

Il participe en collaboration avec les services de la DEPP à l'identification des enseignants « éligibles » pour ces enquêtes, à la distribution des documents d'information qui leur sont destinées, à leur mobilisation et aux relances afin qu'ils se connectent au questionnaire en ligne, l'objectif étant d'obtenir des taux de réponses proches de 100% qui permettront de garantir la comparabilité internationale des données recueillies en France.

Le conseiller pédagogique pourra s'appuyer sur les services de la DEPP qui communiqueront, en temps voulu, la planification des différentes phases et étapes des enquêtes.

3- Communication institutionnelle

Le conseiller pédagogique départemental est en charge, en collaboration avec les conseillers pédagogiques départementaux en charge de la mission TICE, de la valorisation et de la diffusion par le site internet de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Alpes-Maritimes, des actions pédagogiques et/ou éducatives mises en œuvre dans les écoles et les établissements du département.

Il organise l'information et la communication avec les personnes ressources : chefs d'établissement, Inspecteurs du 1^{er} degré et conseillers pédagogiques départementaux.

Il assure la relecture et les corrections éventuelles des articles qu'il reçoit et les soumet pour avis à l'IA-DASEN.

Il assure, par la suite, le lien avec le CPD TICE, en charge de la mise en ligne sur la page d'accueil de la DSDEN, mise à jour régulièrement.

Le conseiller pédagogique peut être amené à se déplacer afin de couvrir lui-même les actions à valoriser.

Compétences et qualités requises : L'organisation du service, la spécificité du poste départemental et la nature des missions exigent plus particulièrement :

- Des qualités relationnelles indispensables à la communication avec des partenaires institutionnels multiples
- Une loyauté et discrétion sans faille dans le suivi et la gestion des dossiers
- Une grande capacité d'adaptation
- Une bonne connaissance des spécificités et des problématiques du premier et du second degrés
- Une bonne connaissance de l'actualité pédagogique
- Une certaine capacité d'identification et d'analyse des indicateurs de pilotage
- des capacités de synthèse et d'analyse ainsi que la capacité à être force de proposition

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste :

Cabinet de l'Inspecteur d'Académie : 04.93.72.63.98 ou par mail (ia06-cab@ac-nice.fr)

Procédure de candidature : Candidature à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie (ia06-cab@ac-nice.fr) et simultanément à la DIPE2 (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.